

~~~~~

**MAIRIE  
DE  
PINDERES**

**AR Prefecture**

047-214702052-20250926-DEL260925\_28-DE

Reçu le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

**N° DEL 260925-28**

### **OBJET : RENOUVELLEMENT PROPOSITION AXA POUR OFFRE PROMOTIONNELLE « MA PROTECTION POUR VOTRE COMMUNE »**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six septembre à dix huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PINDÈRES, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DARROUMAN Michel, Maire.

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Membres du Conseil Municipal : | <b>11</b> |
| Membres présents :             | <b>08</b> |
| Nombres de votants :           | <b>09</b> |
| Pour :                         | <b>09</b> |
| Contre :                       | <b>00</b> |
| Abstention :                   | <b>00</b> |

**Etaient présents** : M. ARNOULD Edouard, M. DARROUMAN Michel, Mmes DASSONVILLE Françoise, DENAULES Jocelyne, M. GIRARD Laurent, Mme IANOTTO Sophie, M. MUZOTTE Christian, Mme TEULIERE Isabelle.  
**Etaient excusés** : M. BOUTEMY Philippe, M. FONSECA François (pouvoir donné à M. GIRARD Laurent), Mme VIENNE-SENTENAC Françoise.

Date de convocation : 19/09/2025

Secrétaire de séance : Mme DASSONVILLE Françoise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la présentation qui a été faite par AXA France concernant des contrats d'assurance santé et des contrats de dépendance pour la population de la commune de PINDÈRES en 2024.

Cette proposition arrivant à terme, une demande de renouvellement de l'offre promotionnelle « Ma protection pour votre commune » a été demandé par AXA France ; cette offre a pour objet de permettre à AXA France de proposer la complémentaire santé Ma Santé ainsi qu'une Mutuelle Dépendance aux habitants de la commune à des conditions tarifaires promotionnelles.

Les habitants seront informés par la commune de l'offre commerciale d'AXA France. AXA France commercialisera lesdits contrats d'assurance par l'intermédiaire de ses réseaux d'agents généraux d'assurance toutes branches ou de salariés commerciaux.

Le rôle de la commune se limite à mettre en relation les habitants avec l'assureur.

En aucun cas la commune ne saurait être tenue responsable de la relation juridique à venir entre l'assureur et les habitants et ne répond d'éventuels préjudices subis par un habitant en cas d'insatisfaction concernant un produit ou service de l'offre AXA en indication.

AXA France ne demande aucune exclusivité à la commune qui reste libre de proposer aux opérateurs de son choix une démarche équivalente ou d'une autre forme pour favoriser la couverture santé de ses administrés.

Tél : 05.53.93.13.77 / Mail : [mairie.pinderes@wanadoo.fr](mailto:mairie.pinderes@wanadoo.fr)

La Mairie est ouverte au public le : Mercredi de 9 h 00 à 16 h 45 / Vendredi de 9 h 00 à 12 h 45

**AR Prefecture**

047-214702052-20250926-DEL260925\_28-DE

Reçu le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide** :

- **De renouveler** la proposition de l'offre promotionnelle « Ma protection pour votre Commune » faite par AXA France.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Au registre sont les signatures

La Secrétaire de Séance  
Françoise DASSONVILLE

Le Maire,  
Michel DARROUMAN

**Le Maire**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)